

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère des transports

Direction de la sécurité de l'aviation civile

Décision du 4 février 2026

portant délégation de signature (direction interrégionale de la sécurité de l'aviation civile Sud-Ouest)

NOR : TRAA2603359S

(Texte non paru au Journal officiel)

Le directeur de la sécurité de l'aviation civile,

Vu la sixième partie législative et la sixième partie réglementaire du code des transports ;

Vu le décret n° 2008-1299 du 11 décembre 2008 modifié créant la direction de la sécurité de l'aviation civile, notamment son article 5 ;

Vu l'arrêté du 26 novembre 2003 déterminant les cas de recours aux astreintes à la direction générale de l'aviation civile, dans les établissements civils qui en dépendent et au bureau d'enquêtes et d'analyses pour la sécurité de l'aviation civile ;

Vu l'arrêté du 3 juillet 2024 portant nomination du directeur de la sécurité de l'aviation civile ;

Vu l'arrêté du 9 juillet 2025 portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile, notamment son article 16 ;

Vu la décision du 15 septembre 2025 portant organisation de la direction interrégionale de la sécurité de l'aviation civile Sud-Ouest,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la direction de la sécurité de l'aviation civile Sud-Ouest mentionnées dans la décision du 15 septembre 2025 susvisée, à Mme Valérie Pernot-Burckel, administratrice de l'Etat.

Délégation lui est donnée à l'effet de signer au nom du ministre chargé de l'aviation civile, les décisions prononçant, en application de l'article R. 6530-4 du code des transports, les sanctions disciplinaires à l'encontre des personnels navigants non professionnels.

Article 2

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la direction de la sécurité de l'aviation civile Sud-Ouest mentionnées dans la décision du 15 septembre 2025 susvisée, notamment au titre des fonctions d'adjoint au directeur, chargé des affaires techniques mentionnées en son article 3, à M. Fabien Lemoine, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, adjoint chargé des affaires techniques.

Article 3

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la direction de la sécurité de l'aviation civile Sud-Ouest mentionnées dans la décision du 15 septembre 2025 susvisée, notamment au titre des attributions du cabinet mentionnées en son article 3, à M. Olivier Vuillemin, ingénieur du contrôle de la navigation aérienne, chef de cabinet.

Article 4

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions des divisions techniques mentionnées aux articles 4 à 8 de la décision du 15 septembre 2025 susvisée, à :

M. Ivan-David Nicolas, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef de la division « régulation et développement durable » ;

Mme Sophie Berthon, ingénieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile, adjointe au chef de la division « régulation et développement durable » ;

Mme Laëtitia Lafargue, attachée d'administration de l'Etat, cheffe de la subdivision « régulation des aéroports » au sein de la division « régulation et développement durable » ;

M. Thierry Gillet, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef de la division « sûreté » ;

M. Thierry Brussolo, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef de la division « opérations aériennes » et chef de la division « Personnels Navigants » par intérim ;

M. Vivien Verdon, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef de la subdivision « transport public » au sein de la division « opérations aériennes » ;

M. Pascal Joubert, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef de la subdivision « travail aérien » au sein de la division « opérations aériennes » ;

Mme Christine Lelu, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chargée d'affaire à la subdivision « travail aérien » au sein de la division « opérations aériennes » ;

Mme Olivia Burg, assistante d'administration de l'aviation civile, inspectrice de surveillance à la subdivision « travail aérien » au sein de la division « opérations aériennes » ;

Mme Béatrice Artiglieri, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile, cheffe de la division « aéroports et navigation aérienne » ;

M. Denis Sauguet, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef de la subdivision « aéroports » au sein de la division « aéroports et navigation aérienne » ;

Mme Aurélie Féraud, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile, cheffe de la subdivision « navigation aérienne » au sein de la division « aéroports et navigation aérienne » ;

M. Laurent Kast, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef de projet à la division « personnels navigants » ;

M. Pierre-Antoine Prach, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, inspecteur de surveillance à la division « personnels navigants » ;

Mme Chrystèle-Aurelie Solignac, assistante d'administration de l'aviation civile, inspectrice de surveillance à la division « personnels navigants » ;

M. Olivier Lebigot, assistant d'administration de l'aviation civile, inspecteur de surveillance à la division « personnels navigants ».

Mme Cécile Cambet-Gabarra, assistante d'administration de l'aviation civile, inspectrice de surveillance à la division « personnels navigants »,

Article 5

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes et décisions, pour l'application de l'article L. 6221-3 du code des transports, à :

M. Maxime Pecune-Ponçon, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, contrôleur technique d'exploitation à la subdivision « transports publics » au sein de la division « opérations aériennes ».

Article 6

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, au titre des fonctions de permanent de direction à la direction de la sécurité de l'aviation civile Sud-Ouest et pendant leurs périodes d'astreinte, en application de l'arrêté du 26 novembre 2003 susvisé, à :

Mme Béatrice Artiglieri, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile, cheffe de la division « aéroports et navigation aérienne » ;

M. Thierry Brussolo, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef de la division « opérations aériennes » ;

M. Vincent Carmignani, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, référent territorial ;

M. Martial Duqueyroix, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, référent territorial ;

M. Thierry Gillet, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef de la division « sûreté » ;

M. Ivan-David Nicolas, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef de la division « régulation et développement durable » ;

M. Fabien Lemoine, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, adjoint en charge des affaires techniques ;

Mme Sophie Berthon, ingénierie des études et de l'exploitation de l'aviation civile, adjointe au chef de division « Régulation et développement durable » ;

M. Olivier Vuillemin, ingénieur du contrôle de la navigation aérienne, chef de cabinet.

Article 7

La décision du 3 octobre 2025 portant délégation de signature (direction interrégionale de la sécurité de l'aviation civile Sud-Ouest) est abrogée.

Article 8

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère des transports.

Fait le 4 février 2026

R. THUMMEL